

## Annexe 3

### Circulaire n°2025-043 du 11/12/2025

#### Etat des pièces justificatives à fournir pour la sélection des candidatures à un congé de formation professionnelle

<b>Tous les documents devront être numérisés et téléversés dans la plateforme démarche numérique au format PDF (un seul document PDF par rubrique)</b>		
<a href="#">Lien vers la démarche en ligne</a>		
<b>Groupe</b>	<b>Rubriques</b>	<b>Observations</b>
<b>Tous groupes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis du supérieur hiérarchique</li></ul>	Le modèle est à télécharger, imprimer, puis scanner et téléverser après signature du supérieur hiérarchique
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les personnels en situation de handicap</li></ul>	Attestation de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou équivalent
<b>Groupe A</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lettre de motivation</li><li>• Curriculum Vitae</li><li>• Descriptif de la formation</li><li>• Devis de l'organisme de formation (uniquement pour le CPF)</li><li>• attestation de crédit d'heures (uniquement pour le CPF )</li></ul>	<p>Le devis n'est nécessaire que si la demande de congé est articulée avec une demande de financement par le CPF</p> <p>Attestation à télécharger sur le site : <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr">https://www.moncompteformation.gouv.fr</a></p> <p>Les captures d'écran sont acceptées si le nom de l'agent est visible</p>
<b>Groupe B</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relevés de notes ou attestations de présence aux épreuves</li></ul>	<p>Le concours de l'année au titre de laquelle est demandé le congé ne sera pas pris en compte (ex : concours passé en 2026 pour un congé en 2026-2027)</p> <p>A défaut de justificatifs, le candidat sera considéré comme n'ayant jamais passé le concours</p>
<b>Groupe C</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lettre du directeur de thèse</li></ul>	La lettre du directeur de thèse devra attester de l'état d'avancement des travaux, de l'éventuelle obligation de déplacement et préciser la date prévisionnelle de soutenance.